

LE VUARGNÉRAN



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE D'YVORNE

N° 34

Mai 2021

Edito

TROIS RÉFLEXIONS SUR UNE LÉGISLATURE QUI S'ACHÈVE

Cet éditorial est le dernier d'une législature qui s'achève dans les incertitudes d'une situation sanitaire encore bien compliquée. Il est d'usage, à ce moment forcément symbolique, de dresser le bilan de santé de notre commune. A vrai dire, le syndic est probablement le plus mal placé pour procéder à un tel exercice, suspecté qu'il sera toujours de vouloir « pomponner la mariée ». Nous avons fait de notre mieux, voilà tout. Pour le reste, nous laissons chacun juge en fonction de sa sensibilité propre.

Trois réflexions plus générales s'imposent néanmoins à notre esprit. D'abord, l'augmentation considérable de la charge du travail municipal et l'accroissement constant des contraintes légales et réglementaires auxquelles il faut faire face. Cela vaut également, et même avant tout, pour l'administration communale. L'époque est définitivement révolue où la gestion d'une petite collectivité pouvait se résumer à un examen superficiel – parfois bienveillant, parfois autoritaire – des dossiers. Aujourd'hui, l'entretien des bancs publics par exemple, sujet très à la mode, est une bricole en comparaison du poids des

responsabilités engagées par ailleurs: une pollution à la STEP conduit directement devant le ministère public, une chute à la place de jeux peut impliquer des prétentions civiles exorbitantes. C'est une bricole aussi en regard des tâches toujours plus nombreuses dont l'Etat se défausse sur les communes.

En d'autres termes, l'administration de 2021 n'a strictement plus rien à voir avec celle de 2016. Je sais que nombre de Vuargnérans le déplorent, comme ils déplorent que l'actualisation, pourtant nécessaire, de nos règlements vienne se substituer selon eux au bon sens et à la parole donnée. Cette situation résulte évidemment de l'évolution précitée, mais aussi de la judiciarisation accrue de la société, contre laquelle une collectivité publique doit également se prémunir, notamment en faisant de plus en plus souvent appel à des mandataires spécialisés, avec les coûts que cela implique.

Ensuite, les finances. La Municipalité s'est employée à concevoir ses budgets sur la base d'un modèle rigoureux qui empêche désormais la navigation à vue et les tours de passe-passe. Grâce à une approche prudente de tous les dicastères, l'endettement net a baissé de 40% en quatre ans et la marge d'autofinancement augmenté d'un million de francs, ce qui laisse entrevoir des possibilités d'investissements que nous ne pouvions envisager à notre entrée en fonction. Des possibilités qui correspondent d'ailleurs, ici et là, à des

urgences préoccupantes. Au-delà de ces efforts, pourtant, les ressources sont vouées à rester, par effet systémique, le talon d'Achille des petites communes comme la nôtre.

Le climat politique, enfin. Si le mode de scrutin proportionnel peut faire le bonheur des partis, il n'est pas sûr qu'il contribue à celui d'Yvorne, à moins que l'on considère la refonte du règlement du cimetière ou le crédit d'éclairage d'une rue comme des sujets politiques... Dans un village, au fond, le bien commun n'est ni d'une couleur ni de l'autre: il est à la fois de conservation et de progrès. Certains pourtant ne l'entendent pas de cette oreille et persistent à entretenir une méfiance systématique à l'endroit des autorités, souvent moins par goût du débat que par pur esprit de contradiction. Une dérive parallèle consiste à vouloir donner davantage de légitimité à l'avis du citoyen considéré individuellement qu'aux décisions prises par celles et ceux qui ont été élus pour le représenter. Or, c'est bien au sein du Conseil communal que s'exerce la véritable démocratie participative: c'est là que cette épithète prend tout son sens, et non dans l'idéologie qui prétend faire croire à une minorité qu'elle est fondée à faire prévaloir son point de vue précisément parce qu'elle est minoritaire.

Nous avons la chance de vivre dans une commune à taille humaine et de pouvoir définir nous-mêmes, avec des autorités de proximité – objectivement à l'écoute, engagées et plutôt bon marché –, une large part des critères que nous estimons indispensables à notre bien-être. S'il faut œuvrer à une « durabilité » vuargnérane, c'est bien en priorité à celle-là, car il ferait beau voir que l'on soit plus à notre aise dans une cité dix ou vingt fois plus peuplée.

En mon nom personnel, je remercie du fond du cœur toutes celles et tous ceux, au premier rang desquels mes très estimés collègues municipaux, l'ensemble des membres du Conseil communal et nos précieux employés communaux, du concours qu'ils ont apporté à la Municipalité sortante dans la poursuite sincère de cet objectif.

Longue vie à Yvorne et bonne chance aux prochaines autorités communales.

Edouard Chollet, syndic



Photo: Jacques Vacheron

2 Infos du Conseil communal

Depuis le début de l'année le législatif vuarnéran s'est réuni à trois reprises: le 21 janvier, le 18 février et le 25 mars. Les séances ont eu lieu à huis clos à la salle de la Couronne pour garantir la sécurité sanitaire des participants.

Durant ces différentes séances, les préavis municipaux suivants ont été présentés, votés et acceptés:

- Préavis municipal 7/2020 : Création de l'Association intercommunale « ORPC » du district d'Aigle et adoption de ses statuts.
- Préavis municipal 9/2020 : Révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont.
- Préavis municipal 1/2021 : Demande de crédit pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de Rouge Terre.
- Préavis municipal 2/2021 : Révision du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais.

Les préavis détaillés, de même que les procès-verbaux des séances, peuvent être consultés sur le site de la Commune: www.yvorne.ch (rubrique *Autorités*).

Les conseillers communaux et les municipaux ont également eu des échanges sur les sujets suivants:

- Bâtiment de la Grappe: en raison de problèmes d'étanchéité de l'isolation de la terrasse, des travaux sont à prévoir rapidement. En outre, une étude plus globale sur l'assainissement du bâtiment est en cours.
- Marquage de la place du Torrent: mis à l'enquête en décembre 2020, le marquage de ladite place permet dorénavant de régler le problème des véhicules «ventouses» grâce à des horaires limités et l'obligation d'utiliser des disques de stationnement. Le municipal en charge de la sécurité, Michel Weibel, indique également qu'il s'agit là du premier maillon pour régler le problème de parage aux Maisons Neuves.
- Antennes de téléphonie mobile: suite à la mise à l'enquête pour le changement et l'ajout d'une nouvelle antenne sur le mât des Jaccolats, et face aux inquiétudes des habitants, la Municipalité tient à préciser qu'en raison du moratoire cantonal en cours, tous les dossiers d'enquête portant sur l'installation de nouvelles antennes sont bloqués. Le Canton attend en effet les résultats d'un projet pilote sur neuf antennes mené avec les opérateurs pour vérifier les niveaux de rayonnement et garantir le respect des normes. La Municipalité attend les conclusions des services cantonaux pour prendre position.

Infos de la Municipalité

INSTALLATION DE PISCINES ET DE BASSINS D'AGRÈMENT – RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'AUTORISATION

À l'aube de la saison estivale, la Municipalité rappelle les conditions d'installation des piscines et autres bassins d'agrément.

L'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à autorisation de construire, ceci indépendamment du volume du bassin, conformément à la directive du Département de la sécurité et de l'environnement relative à l'assainissement des piscines et bassins d'agrément. Cette directive s'applique en l'occurrence aussi bien aux piscines, qu'aux spas, jacuzzis et autres bassins d'agrément (ci-après la/les piscine-s).

Dans notre commune, et sous réserve de l'alinéa ci-après, les piscines peuvent être dispensées d'enquête publique par la Municipalité pour autant qu'elles soient d'un volume inférieur à 10 m³ et qu'elles ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins. La demande doit être adressée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un plan et des renseignements nécessaires à la compréhension du projet. Un formulaire dynamique est disponible sur le site Internet communal (rubrique *Officiel* ⇒ *Urbanisme* ⇒ *Piscines*).

Une enquête publique est toutefois impérative dans les cas suivants:

- la piscine est enterrée,
- la piscine est d'un volume supérieur à 10 m³.

Une autorisation spéciale cantonale est par ailleurs également nécessaire dès que l'une des conditions suivantes est remplie:

- la piscine n'est pas démontée d'une saison à l'autre,
- la piscine se situe en zone «S» de protection des eaux,
- la piscine se situe en-dehors de la zone à bâtir,
- l'eau de la piscine est chauffée,
- la piscine est destinée à l'usage de plus d'une famille.

Dans de tels cas, un dossier de demande d'autorisation de construire doit être établi conformément aux dispositions légales (art. 106 et ss LATC, 69 et 73 RLATC) et être transmis à la Municipalité selon les voies usuelles.

Infos de la Municipalité

NETTOYAGE DES FILETS PARE-PIERRES DU PLAN DE LA BARME

Dans le courant du mois de mars, la Municipalité a demandé au Groupement Forestier des Agittes (GFA) de nettoyer les treize filets de protections du Plan de la Barme, situés au-dessus du Clos de l'Abbaye.

Les ouvrages de protection doivent répondre aux exigences en termes de sécurité structurale, d'aptitude au service et de durabilité. Afin qu'une structure de protection puisse remplir sa mission de manière fiable aussi longtemps que possible, la surveillance ainsi que l'entretien sont nécessaires. Sauf situation extraordinaire, les filets sont nettoyés et débarrassés des pierres accumulées environ tous les 10 ans afin de préserver la sécurité des lieux.

55 rotations d'hélicoptère ont été nécessaires pour déplacer 33 tonnes de pierre et les déposer en lisière de forêt au lieu-dit «Combe Erboux», paradis des lézards verts et de la couleuvre d'esculape notamment.

Alain Bassang, municipal en charge des forêts et des dangers naturels



TROIS MUNICIPALUX FONT LEURS ADIEUX À LA VIE POLITIQUE COMMUNALE

Marie-Hélène Frutschi, Jacques-Henri Müller et Michel Weibel quitteront le collège municipal le 30 juin prochain au terme de la législature 2016-2021. Ils ont en effet choisi de ne pas se représenter pour un nouveau mandat. A l'heure du bilan, comment ont-ils vécu ces années au service de la population ? Interviews.



MARIE-HÉLÈNE FRUTSCHI

« Le Vuarnéran » : Elue à la Municipalité en 2006, vous avez eu la charge des écoles, de la santé, de la cohésion sociale et des cultes. Un dicastère mettant à coup sûr les relations humaines au cœur de votre activité.

Marie-Hélène Frutschi : C'est certain. Et je n'en retire que du positif, malgré les difficultés et, parfois, les soucis. Le municipal est une personne proche de la population et c'est ce que j'ai toujours apprécié dans cette fonction. Au-delà de l'aspect humain, j'ai représenté la commune et défendu ses intérêts au sein de nombreux comités de direction. Les organisations régionales et intercommunales auxquelles notre commune appartient nécessitent une attention et une participation toujours actives pour faire entendre notre voix et mettre notre grain de sel lorsque cela s'avère nécessaire. Nous ne devons pas avoir le complexe de la petite commune face à des collectivités plus importantes et même face au canton.

Les habitants attendent beaucoup de leurs élus ; ils ont de nouvelles exigences et comptent sur nous pour répondre, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

A la veille de transmettre le témoin, quelles empreintes estimez-vous avoir laissées à travers vos activités ?

Disons que je me suis employée à accomplir avec bons sens et discernement le mandat qui m'a été confié. Une écoute attentive, une participation active, et surtout la défense des intérêts de notre commune et de ses habitants. J'ai par exemple pris position par rapport au mécontentement de citoyens manifesté à l'égard du fonctionnement de la paroisse. Aujourd'hui, on peut dire que tout est rentré dans l'ordre.

J'ai œuvré à la création du réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais afin de trouver des synergies entre les communes de la région pour mettre en place une organisation répondant aux directives cantonales.

La question du transport scolaire fait également partie de mes sources de satisfaction avec l'instauration d'une charte de bonne conduite pour assurer la sécurité des enfants. J'ai d'ailleurs participé à plusieurs tournées avec le chauffeur lors des rentrées scolaires pour sensibiliser et expliquer aux enfants les bons comportements à adopter.

Enfin, puisqu'on parlait de relations humaines, je souhaite aussi souligner mon engagement et ma disponibilité sans faille envers nos aînés, en allant les trouver lors d'anniversaires ou en rendant visite aux pensionnaires d'EMS ayant vécu à Yverne. Je veux qu'ils sachent qu'on ne les oublie pas.



JACQUES-HENRI MÜLLER

« Le Vuarnéran » : Vous avez aussi fait votre entrée à la Municipalité en 2006. Quel bilan tirez-vous de quinze années au sein du pouvoir exécutif d'Yverne ?

Jacques-Henri Müller : J'ai effectué trois législatures et me suis occupé, successivement, de deux dicastères : tout d'abord le service des eaux puis la voirie. Dans le premier cité, j'ai vécu un changement de cycle : d'une manière de travailler « à l'ancienne », rapide et efficace, nous avons glissé vers une perte de liberté et d'autonomie due à un cadrage plus prononcé du canton.

Cela dit, j'ai énormément appris. Il a fallu gérer et s'adapter à des situations extraordinaires et complexes, par exemple lors des intempéries qui ont durement touché notre commune en 2007.

J'ai eu le plaisir de siéger et travailler en parfaite collégialité, avec des collègues animés par le même enthousiasme. Un travail d'équipe nécessaire, avec des responsabilités clairement établies et assumées : chacun doit piloter son dicastère.

Le mien se porte bien, avec le même nombre d'employés, fidèles. Ils aiment travailler pour notre commune et nous le rendent bien. Avec un budget serré, on n'a pas pu entreprendre de gros chantiers ces dernières années.

Vous soulevez, avec une pointe d'amertume, des changements de paradigmes dans la fonction de municipal face à l'alourdissement des contraintes, législations et autres procédures administratives.

Dans le cadre de la voirie, par exemple, la gestion des déchets est devenue très pointue et compliquée. Nous ne sommes que de grands « généralistes », raison pour laquelle, nous devons nous entourer de spécialistes. Au final, ce qui compte, c'est que le système fonctionne. Mais à quel prix ! Je comprends la difficulté de trouver de nouveaux candidats municipaux car la charge s'est nettement alourdie. L'étatisation de nombreuses prérogatives n'y est pas étrangère et je crains que cette fonction de milicien, telle que nous l'avons toujours pratiquée dans une commune à taille humaine comme la nôtre, ne tende à se professionnaliser dans les prochaines années.

On n'en est pas là, mais avec désormais cinq municipaux au lieu de sept, la charge de travail va être conséquente. Il va falloir tenir sur la distance.

Quelques réalisations emblématiques à mettre à votre profit ?

C'est un ensemble. On était fiers à l'époque d'avoir réalisé le séparatif des Maisons Neuves et de Vers la Cour, un gros chantier. J'ai été co-responsable de la création du parking de Vers la Cour. Avec mon ancien collègue Michel Dubuis, nous avons œuvré pour rassembler des propriétaires, faire des échanges de terrains, convaincre les riverains, etc. J'ai aussi été à l'origine du futur parking de Vers Monthey en tant que promoteur de l'achat du terrain. Chacun amène de l'eau au moulin et ainsi la roue tourne. Le dernier projet que je vais mener avant mon départ : la pose d'un molok à Vers-Morey.

En tous les cas, je termine satisfait du travail effectué. C'est fantastique de voir l'impact de notre engagement et de nos décisions sur nos quartiers, notre village, notre patrimoine. Avec le brassage de la population, plus de 100 départs et 100 arrivées par an, les approches et visions changent, forcément. Nous devons nous adapter et nous y habituer.

(suite en page 4)



MICHEL WEIBEL

« Le Vuarnéran » : municipal depuis 2014, vous êtes responsable des bâtiments, de la sécurité publique et de l'énergie. En regardant dans le rétroviseur, que voyez-vous ?

Michel Weibel: surtout beaucoup de plaisir avec mes collègues et des débats constructifs. Parmi les bémols, et pour rejoindre les propos de Jacques-Henri Müller, je regrette que l'on ait les mains liées par rapport aux restrictions budgétaires provoquées par le canton et que de nombreux projets ne puissent se concrétiser.

De plus, il faut composer avec toujours plus de lois et de contraintes. J'en prends pour exemple la mise à l'enquête obligatoire de tous les marquages, avec pour conséquence des procédures qui traînent en longueur, sans compter les délais de recours. Je peux comprendre l'impatience de la population et ce sentiment que les dossiers n'avancent pas.

Le municipal reste un élu du peuple, en qui l'on place toute sa confiance pour mener à bien la gestion d'une collectivité.

Nous avons effectivement chacun notre mot à dire sur la bonne marche des affaires communales et nos responsabilités à prendre. Nous sommes les garants de notre dicastère, dans lequel chacun garde une autonomie. Mais bien sûr, et heureusement, tout n'est pas gravé dans le marbre; des remises en question peuvent se faire. Grâce à l'appui de nombreux partenaires de confiance, par exemple des prestataires de services comme Romande Energie pour l'éclairage public, nous disposons d'expertises professionnelles pour faciliter les prises de décision.

Comment se porte le patrimoine communal ?

Plusieurs travaux de rénovation sont impératifs, et nous connaissons quelques difficultés à louer nos appartements. Le marché immobilier est tendu, y compris pour les locaux commerciaux. Vu la fièvre immobilière de ces dernières années dans le district, force est de constater que l'offre dépasse largement la demande. La Municipalité étudie toutes les opportunités, même la vente d'objets. Mais pour l'instant, les revenus locatifs restent très attractifs.

De quelles réalisations êtes-vous le plus satisfait ?

Une mesure en faveur des économies d'énergie tout d'abord, avec le remplacement initié en 2014 de toutes les ampoules à mercure/sodium par des ampoules LED sur le territoire communal. Aujourd'hui il n'en reste plus que huit à changer.

J'ai également contribué à mettre en œuvre l'éclairage du quartier des Ecots et l'arrêt de bus du Clos de l'Ombren.

Sur le plan de la sécurité, je me félicite des bonnes relations entretenues avec la gendarmerie. Nous les sollicitons régulièrement pour différentes prestations, comme des rondes, à notre plus grande satisfaction.

Un dernier point qui vous tient à cœur ?

Oui, je voulais encore ajouter que durant toutes ces années, la Municipalité a fait preuve d'une transparence totale vis-à-vis du Conseil communal et de la population. C'est un gage de confiance auquel nous nous faisons un point d'honneur de ne pas déroger. Nous tirons tous à la même corde et travaillons dans l'intérêt de toutes et tous.

AMÉNAGEMENT DE POULLAIERS : PROCÉDURE D'AUTORISATION

Il a été constaté, globalement dans tout le canton, une augmentation de la détention de poules par des personnes privées. Aussi, la Municipalité rappelle ci-après les conditions d'aménagement de poulaillers à titre de loisir compte tenu des contraintes importantes en la matière, notamment eu égard à la présence de foyers de grippe aviaire aux portes de notre canton.

Du fait de leurs éventuelles nuisances (odeurs, bruit parasites, etc.) et au vu des intérêts privés dignes de protection – notamment ceux des voisins, l'aménagement de poulaillers doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire, conformément aux articles 103 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et 68 de son règlement d'application (RLATC).

En cas d'accord préalable de l'ensemble des voisins directement concernés, une autorisation de construire avec dispense d'enquête publique peut être envisagée, sous réserve du droit des tiers, pour un poulailler de 3 poules au maximum, sans coq. La décision de la Municipalité reste néanmoins réservée. La demande d'autorisation renseignera donc sur le nombre de poules détenues, ainsi que sur la présence éventuelle d'un coq.

Les exigences légales minimales relatives à la détention de poules sont fixées dans l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Celle-ci a été rédigée pour la détention de poules en tant qu'animaux de rente. Les poules détenues à des fins de loisirs doivent bénéficier de plus d'espace. Il est donc nécessaire de suivre les recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), notamment la fiche thématique concernant la détention de poules à titre de loisir.

La détention de volailles doit impérativement être enregistrée auprès de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Le responsable du poulailler devra être nommé désigné afin que d'éventuelles informations liées à des maladies puissent lui être transmises rapidement.

Nous recommandons enfin aux requérants de suivre une formation adéquate, notamment sur les questions liées à l'hygiène. L'association « Petits animaux Vaud » peut être contactée à cet effet.

Les liens avec les différents organismes cités ci-dessus ainsi qu'un rappel des mesures de précaution sanitaires sont disponibles sur le site internet de la commune (*Officiel* ⇒ *Urbanisme* ⇒ *Poulaillers*).

Isabelle Deregis, municipale en charge de la police des constructions



Détenir des poules chez soi implique de respecter certaines contraintes.

POLITIQUE DE STATIONNEMENT : PRÉCISIONS SUR LE MARQUAGE DE LA PLACE DU TORRENT

Le marquage complémentaire – mais provisoire à ce stade – de la place du Torrent s'imposait en cohérence avec la mise en place de la bande piétonne sécurisée depuis le haut de la montée de la Croix jusqu'à l'arrêt de bus, et avec l'installation d'un miroir à la rue du Collège en raison des risques inhérents à la circulation à double sens des vélos.

De fait, en l'absence de marquage des places de stationnement et de potelets, nombre d'automobilistes s'avançaient jusqu'au mur, sans tenir aucun compte de la présence d'une bande piétonne et forçant ainsi les enfants à contourner les voitures pour se retrouver sur la route. De plus, certains conducteurs parquaient avec beaucoup de liberté, longitudinalement parfois, voire au beau milieu de la place, rendant la circulation dangereuse.

Nous avons aussi constaté que l'espace de stationnement était régulièrement accaparé par des pendulaires qui laissaient leur véhicule sur place plusieurs jours d'affilée, voire des semaines entières, au détriment des riverains, du restaurateur et des vigneron. Il est rappelé que le parcage le long du Boulevard n'est, lui, pas limité dans le temps.

C'est donc pour répondre à ces problèmes – sécurité et usage abusif du domaine public – et par souci d'équité avec d'autres zones de stationnement déjà légalisées que la Municipalité a décidé de baliser et de limiter le temps de parcage à cet endroit. Les retours de la part de la population sont jusqu'ici largement positifs.

La mise à l'enquête de ce dispositif a été dûment publiée le 17 novembre 2020 dans la Feuille des avis officiels (FAO), sans susciter la moindre intervention, et, dans la foulée, une communication a été faite lors du Conseil communal du mois de décembre. La légalisation fixe les mesures suivantes : « Parcage avec disque de stationnement » (signaux OSR 4.18), avec plaque complémentaire « max 2 h, 7 jours sur 7, libre de 12 h à 14 h et de 21 h à 8 h » et, pour l'une des places, « Parcage autorisé, handicapés » (signal OSR 4.17).

En clair, un automobiliste se parquant à 11h31 (disque positionné sur 12h00) peut stationner jusqu'à 16h00, ce qui laisse plus que largement le temps à la clientèle de l'auberge voisine, par exemple, de profiter de sa visite à Yvorne. De même, la personne qui parque son véhicule à 18h31 (disque positionné sur 19h00) peut rester sur place jusqu'à 08h00 le lendemain matin, qui plus est gratuitement.

Infos communales

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Afin d'encourager l'utilisation des transports publics, la Commune d'Yvorne, en collaboration avec la Commune d'Aigle, met chaque jour 3 cartes journalières CFF (2e classe) à disposition de ses habitants.



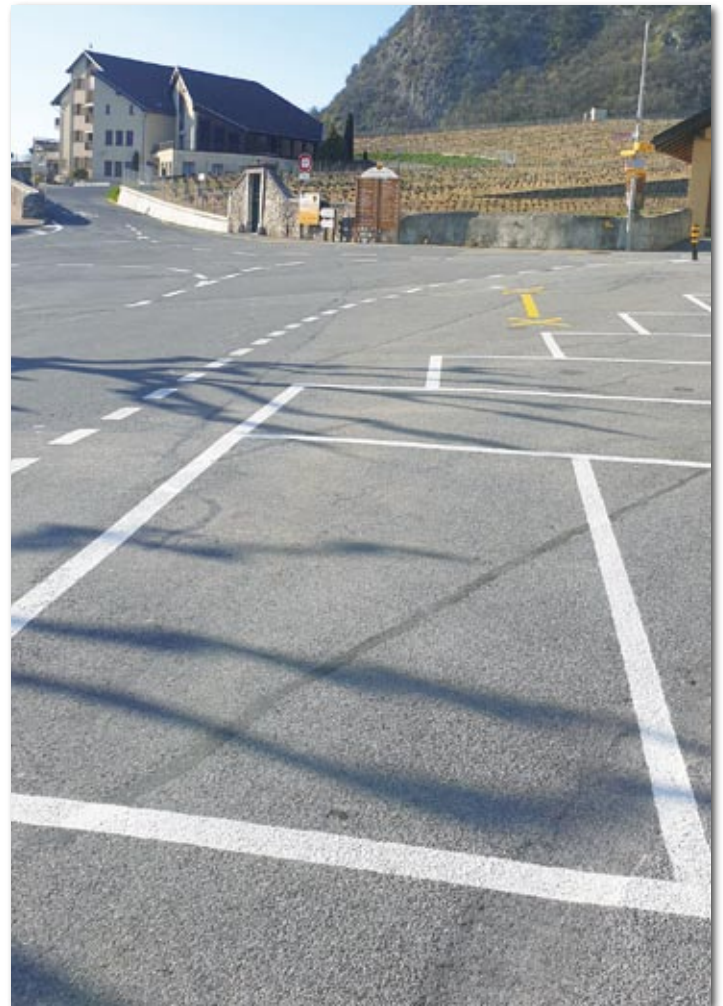
Ces cartes journalières «Commune» permettent de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe,

en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation ainsi que la plupart des transports publics d'une grande partie des villes helvétiques. Elles sont vendues selon les disponibilités.

Vous trouverez les renseignements pratiques et le calendrier des disponibilités sur le site www.aigle.ch.

Cet aménagement est provisoire puisqu'un éventuel réaménagement de la place du Torrent conduira à une redéfinition complète du stationnement à cet endroit. Il est en outre porté à la connaissance du public que deux places de parc privées seront créées à l'emplacement de l'ancien poids public (domaine privé communal) et mises en location avant l'été par tirage au sort (voir l'annonce figurant ci-dessous).

Michel Weibel, municipal en charge de la sécurité publique



MISE EN LOCATION DE DEUX PLACES DE PARC AUX MAISONS NEUVES

La Municipalité met en location dès le 1^{er} juin 2021, au prix de CHF 80.-- par mois, deux places de stationnement sur la parcelle communale N° 1110 jouxtant la place du Torrent.

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature par courrier postal jusqu'au 15 mai 2021 au plus tard. Le cas échéant, l'attribution sera effectuée par tirage au sort.

LA MUNICIPALITÉ



RENTRÉES DE SKI: LA GALÈRE VUARGNÉRANE

Les bordiers des Maisons Neuves, des Rennauds et des quartiers situés sous la route cantonale en sont les spectateurs impuissants et les premières victimes: les dimanches de retour de ski occasionnent des nuisances parfois à la limite du supportable. Les constatations convergentes de la Municipalité et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) confirment que ce phénomène est consécutif à la réalisation du rond-point de Pré Nové, qui a modifié le sens de priorité (désormais de gauche, et plus de droite) au détriment des automobilistes descendant en masse des stations. Si le rôle sécuritaire de cette infrastructure est indiscutable – il n’y a plus eu d’accrochages significatifs à cet endroit, réputé accidentogène jusqu’à la disparition du carrefour –, l’on observe en revanche un effet collatéral fâcheux: la difficulté de fluidifier le trafic venant d’Aigle en cas de forte affluence, notamment en raison du fait que les automobilistes préférant quitter l’autoroute à Aigle pour prendre la route cantonale à Yvorne empêchent précisément ceux qui descendent des Ormonts de rejoindre cette même autoroute. C’est absurde, mais c’est ainsi.

La plupart des dimanches d’hiver, mais le problème tend peu à peu à déborder également sur ceux d’été, un grand nombre d’automobilistes tentent ainsi de prendre littéralement la tangente pour gagner, en traversant le plus vite possible le village ou les quartiers situés sous la RC, les places qu’ils désespèrent de se frayer dans un embouteillage souvent continu. Les automobilistes étrangers ne font pas exception à la règle, guidés qu’ils sont jusqu’au pied des Rennauds ou de la Tannaz par leur GPS.

De nombreux habitants nous ont fait part du comportement parfois extrêmement agressif d’automobilistes aux abois, prêts à emprunter les chemins les plus improbables, au mépris de la signalisation et des règles usuelles de circulation, pour parvenir à leurs fins. La Municipalité est ainsi intervenue en début d’année auprès de la Gendarmerie vaudoise pour faire procéder à des contrôles de vitesse aux heures de forte affluence. Donnant suite à notre demande, elle a notamment effectué trois pointages au mois de février dernier, opérations qui ont été saluées par une large frange de notre population. Au total, 472 usagers ont été contrôlés et 73 dénoncés, ce qui représente un taux d’infraction de plus de 15%, soit 4,5 fois plus élevé que le même taux à l’échelle cantonale pour la même période, ce qui permet de battre en brèche de l’effet prétendument ralentisseur des véhicules encombrant le domaine public à cet endroit.

Le problème soulevé ici est double: il tient à la fois à la vitesse des véhicules et à leur densité. Il faut cependant être conscient du fait qu’il n’est pas envisageable de modifier, d’entraver ou d’interdire hebdomadairement la circulation dans le sens montée du boulevard, qui est d’ailleurs un axe cantonal, afin de dissuader les automobilistes de sortir du bouchon à la hauteur du pont de la Grande-Eau. Il n’est pas possible non plus de prolonger la durée de phase de la signalisation lumineuse au pied du viaduc d’Yvorne. Les services de l’Etat rappellent à cet égard que circuler est un droit et que l’on n’est pas autorisé à le limiter à sa guise pour des raisons de confort personnel ou de prévention. Ils soulignent également que le principe des vases communicants s’applique aussi en matière de circulation routière, le blocage d’un axe entraînant inévitablement un report du trafic sur les axes secondaires voisins.

En résumé, la Municipalité n’a pas attendu que la situation se tende davantage pour rendre la DGMR et la Gendarmerie vaudoise attentives aux nuisances routières désormais habituelles que subit notre popula-

tion. Elle en a profité pour leur signaler également le niveau de charge croissant – et objectivement exaspérant – du bruit émis par la circulation routière (motocycles se rendant à ou descendant de Corbeyrier, voitures à échappement modifié poussées «à coin» sur le viaduc CFF, etc.). S’agissant de la pacification de la circulation dominicale à travers Yvorne, la DGMR ne laisse pas d’autres choix à la Municipalité que de songer à l’installation d’un radar fixe dans la zone 30 ou à celle de seuils ralentisseurs de trafic sur le modèle technique de ce qui s’est fait à No-ville. Notre réflexion est en cours. Sentez-vous libres de nous faire part de votre point de vue à ce sujet.

Edouard Chollet, syndic



Les skieurs semblent apprécier notre village, mais pour d'autres raisons.

Photo: Frédéric Deladoey

Vous vous sentez isolé·e ou démuni·e dans une situation de votre quotidien? Appelez-nous.

0800 30 30 38



Centrale des solidarités:
la hotline qui vous accompagne vers des aides existantes



MARCHÉS D'YVORNE UNE 5^{ÈME} ÉDITION TRÈS ATTENDUE

Ça y est, la 5^{ème} édition des Marchés d'Yvorne sur la place du Torrent a lancé la saison! Et cette année, l'offre est encore étoffée grâce à l'arrivée de nouveaux produits – notamment vuagnérans – et le retour de producteurs qui n'avaient pas pu participer aux dernières éditions. En 2020, il a fallu apprendre à vivre avec de nouvelles normes et elles continuent à contraindre certains plaisirs de la vie. Si les organisateurs mettent tout en œuvre pour relever les défis imposés par la pandémie, c'est parce qu'ils ont à cœur de donner aux Marchés d'Yvorne un parfum de « normalité » retrouvée au cœur du village. La qualité, la disponibilité et le sourire restent les maîtres-mots de cet événement, alors faisons-lui honneur ! Le comité recherche par ailleurs quelques bras pour l'aider au (dé)montage des pavillons et tables. Rejoignez l'aventure en vous annonçant à : marches.yvorne@gmail.com!

Un immense MERCI.



PRODUCTEURS ET PRINCIPAUX PRODUITS*

| | |
|----------------------------------|---|
| ❖ Alpes en Fleurs | Tisanes |
| ❖ Andrea Nick et Xavier Gigandet | Tourte monsieur |
| ❖ Stéphane Baud | Boulangerie |
| ❖ Jean-Luc Berdoz | Baies d'aronia, sirop |
| ❖ Cheseaux Fruits | Jus de pomme |
| ❖ Classes du Collège d'Yvorne | Diverses pâtisseries, tresses |
| ❖ Ferme des 3 épis | Œufs |
| ❖ Stéphane et Aurore Gunther | Miel d'Yvorne |
| ❖ JISAL | Saucisses de chasse, terrines, confitures, etc. |
| ❖ Laiterie du Berceau | Yogourts, lait, glaces |
| ❖ L'Atelier des Sables | Caramels, biscuits miel, gaufres |
| ❖ Stéphanie Marmillod | Confitures et bricelets maison |
| ❖ Sylvia Minod | Fleurs |
| ❖ Patrice Morier | Boucherie artisanale, fromages |
| ❖ OSEO Vaud | Légumes et fruits bio |
| ❖ Jacques Perréaz | Poissons du Léman |
| ❖ Guy Stalder | Lentilles, huile, moutarde, pâtes, bières |
| ❖ François Von Euw | Saucisses, pâtés, spécialités thaïes |

**certains producteurs ne seront pas présents à toutes les dates. Vous avez besoin d'en savoir plus ? N'hésitez pas à contacter les organisateurs du marché ou directement les producteurs !*

Côté vin :

- ❖ Mai : Maison Blanche et Clos du Rocher
- ❖ Juin : AVY
- ❖ Juillet : Ch. Blanc et Fils
- ❖ Août : Domaine Dillet
- ❖ Septembre : Commune
- ❖ Octobre : - (vendanges)

LES MARCHÉS D'YVORNE 2021

Les dates

**8 MAI | 12 JUIN | 10 JUILLET |
14 AOÛT | 11 SEPTEMBRE |
9 OCTOBRE**
DE 9 H À 12 H

www.marche-yvorne.com

À
VOS
AGENDAS!

SOINS D'URGENCE

VOUS POUVEZ SAUVER DES VIES EN DEVENANT « FIRST RESPONDER »

Les « First responders » (FR) constituent un réseau d'intervenants de proximité pour augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR).

Dans le canton de Vaud, chaque jour, deux personnes sont victimes d'un ACR nécessitant une réanimation immédiate par des secouristes professionnels ou non. Selon les connaissances actuelles, à chaque minute qui s'écoule après le début d'un ACR, les chances de survie du patient diminuent d'environ 10%. Actuellement, seule une personne sur vingt survit.

Le réseau de FR, dont l'engagement est basé sur la proximité géographique et le bénévolat, permet de gagner de précieuses minutes et ainsi de maintenir la victime en vie.

Ainsi, la chaîne de survie renforcée par un maillon supplémentaire: l'alarme par le 144 aux FR assez proches de la victime pour intervenir avant les secours professionnels est un atout majeur dans la rapidité de la prise en charge.

Depuis septembre 2018, le canton de Vaud s'engage pour créer et soutenir ce réseau de secouristes. Pour une efficacité optimale, l'objectif à terme est de recruter 8'000 volontaires. A ce jour, plus de 3'000 FR sont actifs et le recrutement continue.

Qui est le « First responder » ?

Le FR est une personne bénévole, majeure, titulaire d'une formation de base à la réanimation (BLS-AED) et qui dispose d'un smartphone où elle aura installé l'application « First responders Vaud ».

Le FR peut être professionnel.le de la santé mais aussi policier.ère, employé.e de commune, pompier.ère, ou profane en matière de soins, sous réserve de la formation BLS-AED valide.

Comment intervient le « First responder » ?

Le FR est alerté par le biais de son smartphone. S'il accepte d'intervenir et qu'il se trouve plus près du patient que l'ambulance, il reçoit les informations complémentaires. Il se rend alors sur place et commence le massage cardiaque.

Nous avons besoin de vous. Vous pouvez sauver des vies. Devenez « First responder »!

Toutes les informations utiles se trouvent sur la page www.vd.ch/first-responders



Concept de la chaîne de survie avec alarme du First responder par le 144

LA FONDATION PRO-XY SOUTIENT LES PROCHES AIDANTS

En Suisse, près de 20% de la population est proche aidante dont 60% travaille. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. La fondation Pro-XY leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Le proche aidé vit un temps de partage centré sur lui et à son rythme. Le proche aidant peut ainsi se ressourcer en sachant que son proche vit un bon moment. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

L'antenne du Chablais, active depuis 2007, est composée de dix-sept intervenants à domicile encadrés par deux coordinatrices régionales, Rachèle Bonvin et Danielle Nicolier.

Danielle Nicolier, habitante d'Yvorne, répond à nos questions:

Qui peut faire appel à Pro-XY?

Si vous vous occupez d'un proche, parent, ami ou voisin en âge AVS et avez besoin d'être soutenu, Pro-XY vous propose de la relève durant quelques heures, au rythme de vos besoins: compagnie, jeux, lecture, stimulation de la mobilité (promenades, aide à la marche), aide à la préparation et à la prise de repas, sorties (courses, rendez-vous médicaux, loisirs), veille et accompagnement de fin de vie...

Comment faire appel à Pro-XY?

Il suffit d'appeler le 079 731 96 47. Les coordinatrices sont à l'écoute de vos soucis et besoins et réfléchiront avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Qui sont les intervenants à domicile?

Les équipiers, c'est comme ça que nous les appelons, sont des femmes et des hommes, d'âges variés, parfois déjà retraités, habitant le Chablais. Ils sont issus de divers milieux professionnels et ont à cœur d'accompagner les proches aidés. Ils ont suivi une formation de base en interne et bénéficient de formation continue. Ils agissent de manière professionnelle en respectant les spécificités de chacun-e, tant sur le plan physique et émotionnel, que sur le plan spirituel, culturel et social. Leur empathie et leur expérience donnent vie aux présences à domicile.

Quels sont les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le travail de Pro-XY?

Il est primordial de poursuivre notre mission de soutien aux proches aidants qui sont davantage sollicités durant cette période.

Les équipiers continuent de se rendre au domicile des proches aidés en respectant les consignes de l'OFSP et le plan de protection mis en place par la fondation.

Les prestations doivent parfois être adaptées. Nous proposons par exemple de faire les courses à la place du bénéficiaire et mettons l'accent sur des activités à domicile (jeux, lecture, conversation, etc.) tout en faisant notre possible pour stimuler la mobilité des proches aidés. Les intervenants veillent aussi à rassurer les personnes qu'ils accompagnent; ils les aident à comprendre et à respecter les mesures sanitaires.

Grâce à un financement extraordinaire de la fondation Leenaards, les coordinatrices prêtent une attention toute particulière aux besoins des proches aidants à travers un programme de soutien spécifique leur permettant de mieux traverser cette période difficile.

Combien coûtent les prestations de relève?

Les bénéficiaires participent à raison de 22.- frs/heure de jour et de 38.- frs/heure de nuit. Les dons et subventions attribués à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation. Si le coût de la prestation pose problème, des aides financières cantonales sont à disposition. Les conseils et le soutien apportés par les coordinatrices sont gratuits.

Quelques chiffres

En 2020, la fondation Pro-XY a réalisé 30'820 heures de présence. 391 proches aidés ont bénéficié d'un accompagnement permettant de soulager 581 proches aidants.

Dans le Chablais, 32 proches aidés ont bénéficié d'accompagnement, ce qui représente 2'777 heures de relève qui ont permis à 44 proches aidants d'être soutenus.



Contact Fondation Pro-XY - Antenne du Chablais
Rachèle Bonvin et Danielle Nicolier
079 731 96 47 - chablais@pro-xy.ch - www.pro-xy.ch



Danielle Nicolier, coordinatrice régionale pour l'antenne Chablais



Les intervenants sont formés pour aider et accompagner celles et ceux qui en ont besoin